
FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 01 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DU FABRICANT :

Nom chimique : **Scellant polyuréthane haute performance
NUFLEX® 650 FLEXone**

Fabricant : **NUCO INC.**
150 Curtis Drive
Guelph (Ontario) N1K 1N5
Tél. : (519) 823-4994
Fax : (519) 823-1099
Tél. d'urgence Infotrac 24 heures : (800) 535-5053

Date : 7 août 2013

Préparé par : Département des services techniques

Classification SIMDUT : D2A

Utilisation du produit : Scellant pour joints :

SECTION 02 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS :

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>%</u>	<u>LD₅₀ (ingestion, rat)</u>	<u>LC₅₀ (inhalation, rat)</u>
Bis(2-propylhéptyl) phthalate	53306-54-0	1,0 – 5,0	Non disponible	Non disponible
Dioxyde de titane	13463-67-7	3,0 - 7,0	Non disponible	Non disponible
Talc	14807-96-6	3,0 - 7,0	Non disponible	Non disponible
Calcaire	1317-65-3	10,0 - 30,0	Non disponible	Non disponible
Solvant Stoddard	8052-41-3	1,0 - 5,0	Non disponible	Non disponible
Oxyde de calcium	1305-78-8	0,5 - 1,5	Non disponible	Non disponible
2,6-Diisocyanate de toluène	91-08-7	0,1 – 1,0	Non disponible	Non disponible
2,4-Diisocyanate de toluène	584-84-9	0,1 – 1,0	Non disponible	Non disponible

Les ingrédients énumérés ci-dessus sont des produits contrôlés tels que définis dans CPR, am. SOR/88-555 ou 29 CFR 1910.1200

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS :

VOIES D'ENTRÉE DANS LE CORPS (EFFETS AIGUS) :

Yeux : Le contact direct peut causer une légère irritation.

Peau : Peut causer une légère irritation.

Inhalation : Les vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires.

Ingestion : Irritation possible de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée et le vomissement.

SYMBOLES DE DANGER SIMDUT :



SECTION 04 – PREMIERS SOINS :

Yeux : S'asperger les yeux avec de grandes quantités d'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Ne pas tenter d'enlever mécaniquement les solides ou la gomme de l'œil. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver à fond avec de l'eau tiède et un savon non abrasif. En aucun cas des solvants organiques ne doivent être utilisés. Obtenir des soins médicaux si vous vous sentez malade ou si une réaction se développe.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si vous vous sentez malade ou si une réaction se développe.

Ingestion : Se rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

SECTION 05 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Conditions d'inflammabilité :	Éviter les sources directes de chaleur ou d'inflammation quand le produit n'est pas polymérisé.
Agents d'extinction :	Dioxyde de carbone, poudre sèche, brouillard d'eau ou mousse.
Mesures de lutte contre l'incendie :	Il faut porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs pour combattre les feux importants mettant en jeu des produits chimiques. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone conformément à votre plan local d'urgence.
Point d'éclair :	89 °C (ASTM D3278)
Limites d'inflammabilité :	Limite inférieure d'explosivité – non disponible Limite supérieure d'explosivité – non disponible
Température d'auto-inflammation :	Données non disponibles
Produits de décomposition dangereux :	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone
Sensibilité – Impact :	Non disponible
Statique :	Non disponible

Section 06 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :

Confinement / Nettoyage :	Restreindre l'accès à la zone du déversement. Assurer la ventilation et fournir un respirateur approuvé NIOSH / MSHA et des vêtements protecteurs. Ramasser le scellant et le mettre dans un contenant approprié pour l'élimination. Le nettoyage peut nécessiter le recours à la vapeur ou à des détergents. Éliminer de manière appropriée les matériaux absorbants ou de nettoyage saturés. Des lois et règlements locaux, provinciaux, fédéraux ou d'État peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et articles employés pour le nettoyage.
---------------------------	---

Section 07 – MANUTENTION ET STOCKAGE :

Manutention et stockage :	Stocker dans un endroit sec, bien aéré, entre 50 °F (10 °C) et 77 °F (25 °C) et garder le contenant hermétiquement fermé quand il n'est pas utilisé. À n'utiliser que dans des endroits bien aérés.
---------------------------	---

Section 08 – PRÉCAUTIONS CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE :

Limites d'exposition aux composants :	Dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) : Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : 10 mg/m ³ , PEL (OSHA) : 5 mg/m ³ . Solvant Stoddard : (N° CAS 8052-41-3) : Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : 100 ppm, PEL (OSHA) : 500 ppm, 2 900 mg/m ³ . Oxyde de calcium : (N° CAS 1305-78-8) : Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : 2 mg/m ³ . Talc : (N° CAS 14807-96-6) : Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : fraction inhalables 2 mg/m ³ , TLV (OSHA) : poussières totales 0,3 mg/m ³ . Calcaire : (N° CAS 1317-65-3) : Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : PEL (OSHA) : poussières inhalables 5 mg/m ³ ; PEL : poussières totales 15mg/m ³ . 2,6-Diisocyanate de toluène : (N° CAS 91-08-7). Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : 0,005 ppm, STEL : 0,02 ppm, CLV (OSHA) : 0,02 ppm, 0,14mg/m ³ . 2,4-Diisocyanatode toluène : (N° CAS 584-84-9) : Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : 0,005 ppm, STEL : 0,02 ppm, CLV (OSHA) : 0,02 ppm, 0,14mg/m ³ .
Voies respiratoires :	Porter un respirateur approuvé NIOSH / MSHA pour les vapeurs organiques.
Ventilation :	Dans les applications intérieures, une ventilation passive (ouverture des portes et fenêtres) est recommandée. Prévoir au besoin une évacuation

localisée pour maintenir les niveaux d'exposition dans les limites des directives.

Équipement de protection personnelle : Les lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux, les gants imperméables (p. ex., en néoprène, en nitrile, Silver Shield®), les combinaisons ou tabliers sont importants pour prévenir la contamination des yeux, de la peau et des vêtements. Bien se laver après manipulation.

Section 09 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

État physique :	Pâte
Odeur et apparence :	Légère odeur pigmentée
Seuil olfactif :	Non disponible
Poids spécifique :	Approx. 1,20 g/cm ³ à 20 °C
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Point d'ébullition :	Non disponible
Point de congélation :	Non disponible
pH :	Non disponible
Coefficient de distribution huile/eau :	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Insoluble

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.
Matériaux incompatibles :	Agents oxydants forts, bases fortes et acides forts.
Conditions de réaction :	Matériaux incompatibles.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas dans des conditions normales.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE :

Effets de la surexposition :	Un contact répété et prolongé avec la peau peut causer une dermatite ou aggraver des problèmes de peau préexistants. L'inhalation de vapeurs à haute concentration ou l'ingestion peut causer des maux de tête, le vomissement, des étourdissements et la nausée.
Sensibilisation :	<u>2,6-Diisocyanate de toluène (N° CAS 91-08-7)</u> : Peut causer une sensibilisation des voies respiratoires. Sensibilisation possible après contact avec la peau. <u>2,4-Diisocyanate de toluène (N° CAS 584-84-9)</u> : Peut causer une sensibilisation des voies respiratoires. Sensibilisation possible après contact avec la peau.
Pouvoir cancérogène :	<u>Dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7)</u> : Groupe 2B du CIRC – possiblement cancérogène pour les humains. <u>Bis(2-propylhéptyl) phthalate (N° CAS 53306-54-0)</u> : Un effet tumorigène a été observé dans des études à long terme chez les rongeurs. Ces résultats ne sont toutefois pas pertinents pour les humains. <u>2,6-Diisocyanate de toluène (N° CAS 91-08-7)</u> : Groupe 2B du CIRC – possiblement cancérogène pour les humains. <u>2,4-Diisocyanate de toluène (N° CAS 584-84-9)</u> : Groupe 2B du CIRC – possiblement cancérogène pour les humains.
Toxicité pour la reproduction :	Les résultats des études animales ne donnent aucune indication d'un effet sur la fertilité.
Pouvoir tératogène :	Aucune indication d'un effet toxique/tératogène sur le développement n'a été observé dans les études animales.
Pouvoir mutagène :	Données non disponibles.
Produits synergiques :	Données non disponibles.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE :

Air :	L'information complète n'est pas encore disponible.
Eau :	Instable dans l'eau.
Sol :	L'information complète n'est pas encore disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

Élimination des déchets :	Éliminer selon les exigences des règlements fédéraux, municipaux ou provinciaux / d'État. Ne pas éliminer dans les drains, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
---------------------------	--

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Information sur l'expédition : Non soumis aux réglementations du DOT, du TMD, de L'IMDG ou de l'IATA/OACI.

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE :

Statut à l'Inventaire du TSCA : Composés chimiques listés à l'Inventaire du TSCA, sauf exemption.
Profil NFPA : Santé 1, Inflammabilité 0, Réactivité 0

Listages de produits chimiques, SARA TITLE III : Section 302, Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355) : Aucune présente ou aucune présente en quantités déclarables.

Section 304, Substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302) : Aucune présente ou aucune présente en quantités déclarables.

Section 311/312, Classe de dangers (40 CFR 370) : Aigu : Oui; Chronique : Oui; Feu : Non; Pression : Non; Réactif : Non

Section 313, Substances chimiques toxiques (40 CFR 372) : Aucune présente ou aucune présente en quantités déclarables.

Liste relative à la proposition 65 de la Californie : Dioxyde de titane (en suspension dans l'air, particules non liées de taille respirable)

Diisocyanate de toluène (N° CAS 26471- 62- 5) :

Composés organiques volatils : 35 grammes par litre (0,29 lb/gallon), moins l'eau et les solvants exemptés.

Liste intérieure des substances : Composés chimiques figurant dans la Liste intérieure des substances, sauf exemption.

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS :

L'information fournie dans la présente est donnée de bonne foi, sans aucune garantie, expresse ou implicite. Les utilisateurs du produit doivent former indépendamment leur jugement sur la pertinence de cette information afin d'assurer un usage approprié et pour protéger la santé et la sécurité des employés.

Form: 650-MSDS_FR Rev.: 0 Date: 08/13